

Arrête :

Article premier - Il est créé, un périmètre d'intervention foncière agricole à Maala extension de la délégation de Jendouba, au gouvernorat de Jendouba sur une superficie de quatre cent trente neuf hectares (439 ha) environ, délimité par un liseré vert sur l'extrait de carte à l'échelle 1/25.000 ci-joint.

Art. 2 - Les opérations d'aménagement foncier sont ouvertes dans le périmètre visé à l'article premier à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 3 - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 8 mai 2015.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*

Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 8 mai 2015, portant création d'un périmètre d'intervention foncière agricole à Oued Zlezel - Gloub Thiran de la délégation de Fernana, au gouvernorat de Jendouba et ouverture des opérations d'aménagement foncier dans ce périmètre.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment ses articles 2 (nouveau), 13 et 14 bis,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2000-1949 du 12 septembre 2000, fixant la composition et les compétences de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole réunie le 10 décembre 2014.

Arrête :

Article premier - Il est créé, un périmètre d'intervention foncière agricole à Oued Zlezel - Gloub Thiran de la délégation de Fernana, au gouvernorat de Jendouba sur une superficie de six cent vingt hectares (620 ha) environ, délimité par un liseré vert sur l'extrait de carte à l'échelle 1/50.000 ci-joint.

Art. 2 - Les opérations d'aménagement foncier sont ouvertes dans le périmètre visé à l'article premier à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 3 - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 8 mai 2015.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*

Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 8 mai 2015, portant création d'un périmètre d'intervention foncière agricole à Souani-Satfoura de la délégation de Jendouba Nord, au gouvernorat de Jendouba et ouverture des opérations d'aménagement foncier dans ce périmètre.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment ses articles 2 (nouveau), 13 et 14 bis,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2000-1949 du 12 septembre 2000, fixant la composition et les compétences de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole réunie le 10 décembre 2014.

Arrête :

Article premier - Il est créé, un périmètre d'intervention foncière agricole à Souani - Satfoura de la délégation de Jendouba Nord, au gouvernorat de Jendouba sur une superficie de quatre mille et cinq cent cinquante huit hectares (4558 ha) environ, délimité par un liseré vert sur l'extrait de carte à l'échelle 1/50.000 ci-joint.

Art. 2 - Les opérations d'aménagement foncier sont ouvertes dans le périmètre visé à l'article premier à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 3 - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 8 mai 2015.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*

Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 7 mai 2015.

Monsieur Bacher Ouerghi est nommé membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des légumes en remplacement de Monsieur Hechmi Jelassi, et ce, à compter du 29 janvier 2015.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 7 mai 2015.

Monsieur Khalil Chaâbane est nommé membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des produits avicoles et cynicoles en remplacement de Monsieur Hichem Trabelsi, et ce, à compter du 5 novembre 2014.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES**

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 7 mai 2015.

Monsieur Sami Boufares est nommé administrateur représentant le ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines au conseil d'administration de la société tunisienne de sidérurgie « El Fouledh », et ce, en remplacement de Monsieur Ibrahim Chbili.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 7 mai 2015.

Monsieur Imed Torki est nommé membre représentant le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi au conseil d'établissement de l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation, et ce, en remplacement de Monsieur Kamel Takerti.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 7 mai 2015.

Monsieur Abdelhamid Khalfallah est nommé membre représentant le ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines au conseil d'établissement de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie, et ce, en remplacement de Monsieur Lotfi Hamza.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 7 mai 2015.

Madame Naziha Hafedh est nommée administrateur représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la compagnie des transports par Pipe-Lines au Sahara, et ce, en remplacement de Monsieur Okba Galmami.